Communication pour le colloque ARDIS « Discriminations : Etat de la recherche »

Vendredi 13 décembre 2013 – Université de Marne le Vallée

Céline Véniat, doctorante en sociologie, CEMS-EHESS

« Expériences des discriminations : La stigmatisation des Rroms roumains vivant en bidonvilles »

A l'heure où se multiplient dans le discours politique et médiatique[1], les stéréotypes sur les caractéristiques culturelles supposées des populations vivant en bidonvilles, il convient de donner une meilleure compréhension de l'expérience des habitants en déconstruisant cette approche culturaliste. Suite à une plainte déposée par Médecins du Monde pour discrimination, la France a été condamnée le 21 janvier dernier par le Comité Européen des Droits Sociaux (CEDS) du Conseil de l'Europe pour " violations manifestes de droits et d'accès aux droits des populations rroms en matière de logement, de scolarisation des enfants, de protection sociale et d'accès à la santé "[2]. Les associations qui mènent un travail d'accompagnement sanitaire et social sur les bidonvilles pointent régulièrement dans leurs rapports les difficultés rencontrées par les familles pour accomplir les démarches les plus courantes du fait de pratiques discriminatoires. S'inscrivant dans une démarche ethnographique, mon enquête a pour objectif de donner à voir l'expérience des discriminations telles qu'elles sont perçues par les familles vivant en bidonvilles et par les acteurs associatifs qui les soutiennent, tout en s'interrogeant sur la façon dont le droit est mobilisé pour dénoncer ou contourner celles-ci. Pour faire le lien entre les pratiques au niveau local et le traitement politique et médiatique au niveau global, j'étudierai également les pratiques de stigmatisation dont sont victimes les habitants des bidonvilles de la part de certains hommes politiques et de certains riverains hostiles à leur présence.

[1] On peut citer notamment Manuel Valls, « Ces populations ont des modes de vie extrêmement différents des nôtres et qui sont évidemment en confrontation »[1] Entretien sur *France Inter*, 24 septembre 2013.
[2] Décision du Comité Européen des Droits Sociaux suite à une plainte de Médecins du Monde, Réclamation n°67/2012, Rapport au Comité des Ministres, Strasbourg, 11 septembre 2012, rendue public le 21 janvier 2013.

Il convient au préalable de s'interroger sur les manières de définir les discriminations en distinguant une définition juridique qui serait le non respect de la loi pour une personne ou une catégorie de personnes et la possibilité de mobiliser le droit pour la faire appliquer, et une définition pratique basée sur l'expérience vécue qui serait un sentiment d'injustice ou une inégalité de traitement perçus en raison de caractéristiques supposées attribuées à une personne ou à un groupe. L'altérité supposée de la population étudiée est construite sur plusieurs caractéristiques - pauvres, étrangers, Roumains, Rroms, occupants de campements illicites, vivant de la mendicité et de la récupération - qui sont perçues par les accompagnants comme cause de traitement discriminatoire. Se pose ainsi la question de nommer les discriminés et de démêler leurs différents attributs supposés pour savoir sur lequel porte la discrimination. Pour mon enquête, j'ai choisi de retenir comme catégorie observable les habitants des bidonvilles rencontrés lors de mes sorties avec la mission mobile de Médecins du Monde, qui sont en majorité des Rroms roumains précarisés qui construisent des baraques en matériau de récupération dans les espaces inutilisées de l'espace urbain[3]

1. Des défaillances dans l'accès aux droits pour les habitants des bidonvilles

Les acteurs engagés dans l'accompagnement des habitants des bidonvilles témoignent de pratiques discriminatoires de la part de différents acteurs locaux et des difficultés rencontrées pour accéder au droit commun. Actuellement les terrains fréquentés dans le cadre de mon enquête sont situés sur deux communes qui mènent des politiques très différentes en direction des populations rroms, l'une étant fermée à toute avancée en termes de domiciliation administrative, de scolarisation des enfants et d'aménagement des bidonvilles, l'autre proposant dans le cadre de son service d'action sociale un suivi des patients pour la demande de l'aide médicale d'Etat. Dans le cadre de la plateforme régionale qui regroupe les collectifs de soutien et les associations sur la région Ile de France, de nombreux témoignages dénoncent des situations de défaillance dans l'accès au droit commun et proposent de mettre en commun les recours possibles pour faire respecter la loi.

[3] Dans ma démarche d'ethnographe, j'ai choisi de conserver le vocabulaire utilisé par les habitants des bidonvilles qui parlent de « terrain » ou de « *platz* » pour désigner le bidonville et de « baraque » pour la maison. Dans la même logique de conserver le vocabulaire du groupe étudié, j'utiliserai le terme « Rroms » car il est écrit de cette façon par les militants engagés auprès des habitants des bidonvilles et également par l'équipe de la mission mobile de Médecins du Monde.

Sur le refus de scolariser les enfants, les arguments les plus couramment mobilisés par les élus sont de dire que « Ce n'est pas la peine d'inscrire les enfants à l'école car ils ne seront plus sur la commune à la rentrée, leur terrain devrait être évacué durant l'été »[4] ou « qu'il n'y a pas assez de places dans les écoles, la ville étant déjà saturée »[5]. Certaines communes choisissent par ailleurs d'ouvrir des classes séparées pour les enfants rroms comme à Saint-Fons dans le Rhône où les enfants étaient scolarisés dans un bâtiment jouxtant le poste de police ou à Ris-Orangis dans l'Essonne en février 2013. Dans cette ville, les familles avaient choisi de faire un recours en référé, de nombreuses associations ainsi que le Défenseur des Droits avaient écrit une lettre au maire de Ris-Orangis l'incitant à scolariser les enfants et le préfet avait finalement obligé la municipalité à scolariser les enfants dans le circuit scolaire classique.

Sur le plan sanitaire, de nombreuses communes sur lesquels sont installés les bidonvilles refusent d'assurer certains services municipaux comme l'approvisionnement en eau potable ou l'évacuation des ordures et refusent aux habitants des bidonvilles la domiciliation administrative qui est nécessaire notamment pour obtenir l'aide médicale d'Etat et donc accéder aux soins. De ce fait, les habitants des bidonvilles se heurtent à de nombreux refus de prise en charge car ils n'ont pas de couverture sociale. Par ailleurs, ils rencontrent fréquemment des problèmes de compréhension ou de malentendus liés à la langue car les structures de soins n'ont que très rarement recours à l'interprétariat médical. D'autre part, de nombreux soignants jugent les Rroms comme « des patients à part : ils sont fréquemment désignés comme les patients "les plus difficiles" à prendre en charge, et ce, du fait de leurs caractéristiques ethniques et culturelles présumées »[6]. D'après les témoignages de certains bénévoles qui accompagnent les familles à leur consultation, ils sont accusés par exemple de « ne pas respecter les horaires de rendez-vous » ou pour les femmes « de venir en groupe aux consultations ou encore de se laver dans les lavabos des toilettes »[7].

Sur la question de l'accès au travail, les habitants des bidonvilles, étant en majorité des ressortissants bulgares et roumains, demeurent assujettis à une période transitoire jusqu'au 1er janvier 2014 durant laquelle ils doivent demander une autorisation de travail en préfecture, comme les travailleurs venant de pays hors Union Européenne, et occuper un emploi dans une

[4] Témoignage d'une association qui accompagne les familles pour les démarches d'inscription des enfants à l'école, juin 2013.
[5] Remarque d'un élu au cours d'une réunion entre mairie et collectif de soutien, mai 2013
[6] Prud'homme Dorothée, « Les Roms sont perçus au travers d'un prisme qui lie nomadisme et délinquance », *Libération*, 1er décembre 2012.
[7] Témoignage d'un bénévole de Médecins du Monde, février 2013

liste des métiers et de secteurs d'activité connaissant des difficultés de recrutement. En août 2012, le gouvernement a ouvert la liste des métiers accessibles aux ressortissants roumains et bulgares et supprimé le paiement par l'employeur de la taxe versée à l'Office français de l'immigration et de l'intégration, mais dans la pratique l'accès à l'emploi est rendu difficile par le délai d'obtention d'une autorisation de travail en préfecture[8]. Face à cette difficulté pour obtenir un emploi déclaré, de nombreux habitants des bidonvilles ont recours à la récupération et à la revente de métaux pour assurer un revenu à leur famille. Or, cette activité nécessite de pouvoir ouvrir un compte bancaire car depuis un durcissement des contrôles menés par le Comité de lutte anti-fraude, les ferrailleurs doivent tenir un registre des vendeurs et régler leurs achats de métaux en chèque[9]. Or, les Roumains se heurtent à des pratiques discriminatoires de la part des agences bancaires qui refusent de leur ouvrir un compte prétextant que la carte d'identité roumaine ne présente pas de signature. Face à ce refus, plusieurs familles avec le soutien de militants associatifs ont choisi de faire une procédure d'opposition auprès de la Banque de France[10]. D'autre part, le Défenseur des Droits a prononcé en février 2013 une recommandation à l'encontre d'une banque accusée d'avoir utilisé des règles de contrôle discriminatoires suite à la plainte d'un client roumain qui l'avait sollicité pour discrimination[11].

Ces pratiques jugées discriminatoires ou ces défaillances effectives dans l'accès au droit peuvent être accompagnées dans certains cas d'une application différenciée de la loi dans sa dimension répressive avec notamment un usage jugé excessif de la force publique.

2. Des pratiques de répression abusive à l'encontre des habitants des bidonvilles

Les habitants des bidonvilles, soit en tant que migrants sans titre de séjour, soit en tant qu'occupants de terrain sans droit, font régulièrement l'objet de procédures en justice et reçoivent donc la visite de la police ou des représentants de la préfecture chargés de faire appliquer les décisions. De nombreux témoignages d'habitants ou de soutiens rapportent un usage parfois excessif de la force avec des pratiques d'intimidation destinées à inciter les familles à quitter le territoire français. Lors des évacuations de campements, certains policiers

[8] Direction Générale du Travail, *Les fiches de la DGT*, « L'emploi des travailleurs étrangers », n° 29, août 2008.
[9] Témoignage d'un militant, octobre 2012. Voir aussi Le Parisien, « Les ferrailleurs sous haute surveillance », 13 février 2012.
[10] Témoignages de familles et de militants, janvier 2013.
[11] Décision du Défenseur des Droits n° MLD/2013-10, Paris 28 février 2013

ont recours à la force physique ou tiennent des propos injurieux assortis de moqueries à l'égard des familles et les barrages de police sont placés de telle sorte que les militants qui soutiennent les familles ne puissent pas les rejoindre. Les habitants n'ont généralement pas la possibilité de récupérer leurs affaires dans les baraques et ils doivent parfois rester assis plusieurs heures sur le trottoir à attendre l'évacuation du bidonville, sans avoir la possibilité d'aller chercher de l'eau et de la nourriture ou d'accompagner leurs enfants aux toilettes[12]. Pour s'assurer que les familles quittent bien la commune, la pratique la plus répandue est de les faire suivre par la police en leur interdisant de s'arrêter sur les trottoirs ou dans les jardins publics, pratique qui est dénoncée comme une « chasse aux Rroms » par les associations qui reçoivent « les plaintes de familles roms qui font l'objet, de la part des Gardiens de la paix d'un véritable harcèlement »[13]. D'autre part, malgré la circulaire interministérielle du 26 août 2012 relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites qui devait consister à « établir un diagnostic de la situation de chacune des familles ou personnes isolées » et à « mettre en place un accompagnement en matière de scolarisation, en matière sanitaire, en matière d'hébergement et d'accueil et en matière d'insertion professionnelle »[14], les collectifs de soutien constatent que le gouvernement ou les préfets ne proposent pas de solution alternative de logement et notent même une augmentation des évacuations depuis le début de l'année 2013[15]. Les habitants témoignent également de l'usage de la force par la police à d'autres occasions lors de simples visites d'intimidation avec par exemple des policiers qui menacent les familles avec leur arme[16] ou qui percent les bidons utilisés pour transporter de l'eau[17]. A Saint-Fons dans le Rhône, en février 2013, des policiers étaient entrés dans les baraques avec brutalité et avaient aspergé les familles de gaz lacrymogène puis avaient cassé les vitres des baraques et des voitures expliquant ensuite leur geste par un jet de pierres contre leur voiture de service[18].

Les arrestations et placements en garde à vue constituent une autre forme d'utilisation de la force publique qui peut occasionnellement concerner des habitants des bidonvilles. Certains militants rapportent que les conditions des gardes à vue ne respectent pas la loi

[12] Témoignage de militants, août 2013.
[13] Lettre adressée au Préfet des Alpes Maritimes par plusieurs associations de lutte contre le racisme (MRAP, LDH, SOS Racisme et Agir contre le racisme), « Objet : Chasse aux Roms », 12 août 2013.
[14] Circulaire interministérielle du 26 août 2012 relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites.
[15] Philippe Goossens, *Recensement des évacuations forcées de lieux de vie occupés par des Roms étrangers en France – 1er trimestre 2013*, Association Européenne des Droits de l'Homme.
[16] Témoignage d'un militant, juin 2013.
[17] Témoignage d'habitants, décembre 2012.
[18] *Mediapart*, « La police gaze des enfants et saccage un camp de roms », 12 janvier 2013.

notamment sur la nécessité d'informer la personne interpellée de son droit à l'assistance d'un avocat et de son droit à un examen médical. Certaines arrestations, notamment celles des femmes, se doublent parfois d'une mesure de placement provisoire des enfants comme en témoignent plusieurs patientes de Médecins du Monde. Par exemple, en septembre 2011, deux femmes rroms avaient été arrêtées avec leurs enfants pour délit de mendicité sur la voie publique et conduites au commissariat où elles avaient été séparées de leurs enfants. La police avait retiré les enfants pour les confier à l'Aide Sociale à l'Enfance durant la garde à vue sans en informer les mères et sans rechercher préalablement d'autres membres de la famille[19]. Plusieurs femmes sont ainsi poursuivies pour délit de privation de soins car elles pratiquent la mendicité avec leurs enfants dans les bras et la plupart sont ensuite relâchées car la privation de soins n'est pas prouvée. Les avocats ou les associations qui les défendent insistent généralement sur le fait que les mères sont contraintes de rester avec leurs enfants car elles n'ont pas de mode de garde et qu'elles les allaitent pour les plus jeunes.

Cet usage jugé abusif de la force à l'encontre des familles rroms vivant en bidonville s'inscrit plus largement dans un contexte de stigmatisation d'un groupe, du fait de ses caractéristiques ethniques ou culturelles supposées, qui se manifeste à la fois dans les réactions parfois brutales des riverains hostiles à la présence des Rroms et dans le discours stigmatisant de certains responsables politiques.

3. Des réactions brutales dans la mobilisation des riverains

Le fait de s'installer sur un terrain municipal et d'y construire des baraques peut être perçu comme une appropriation de l'espace public qui peut entraîner des tensions avec les autorités locales et les riverains. Dans certaines villes qui ont choisi de mener des projets d'installation en concertation avec les familles et les associations, des riverains hostiles à la présence d'un bidonville dans leur quartier organisent des manifestations anti-roms[20] comme à Saint-Denis dans le quartier des Cosmonautes en avril 2012 pour contester l'installation d'un bidonville aménagé dans le cadre d'un projet municipal ou à Montreuil en février 2013 pour protester contre l'installation de familles rroms dans des logements modulaires installés par la mairie. Ces mobilisations peuvent être accompagnées occasionnellement de

[19] Médecins du Monde, « La mission auprès des Rroms en Seine-Saint-Denis et dans le Val d'Oise », *Rapport d'activité Mission Banlieue*, octobre 2012, p. 85-134. Témoignage d'une patiente.
[20] Cette expression est utilisée par la presse quotidienne et par les militants.

démonstrations de force de la part des manifestants comme à Montreuil où des engins de chantier ont été détruits. Lorsqu'il s'agit de campements illicites[21], les riverains avec le soutien de certains élus dénoncent l'inefficacité des pouvoirs publics dans la mise en application des décisions d'expulsion et menacent pour certains de « les expulser [eux]-mêmes et de mettre le feu »[22] comme lors d'une manifestation à Rosny pour demander l'évacuation d'un campement installé sur le Plateau d'Avron, classé site naturel protégé, organisée avec le soutien de la mairie. A Marseille, en septembre 2012, dans le quartier des Créneaux, des riverains avaient choisi de ne pas attendre que la justice soit rendue officiellement en se rendant eux-mêmes dans le bidonville pour faire évacuer les habitants et mettre ensuite le feu aux baraques[23].

Ces mobilisations de rejet à l'égard des habitants des bidonvilles s'inscrivent plus largement dans un climat de tensions entre différentes catégories d'habitants dans certains quartiers où sont concentrées des populations précarisées. L'activité de récupération, principale source de revenu des familles, peut être aussi perçue comme une nuisance par certains habitants de la ville soit du fait d'une gêne effective dans le quartier, soit simplement pour des préoccupations morales avec dans ce cas un regard plus misérabiliste. Leur mode de production basée sur le ramassage des poubelles et sur la mendicité s'inscrit dans une dimension corporelle de mise en scène de soi[24] qui offre aux passants une vision de la pauvreté qui est à l'opposé de l'objectif de nettoyage urbain[25] mis en avant dans les projets de rénovation urbaine. « Les habitats précaires peuvent à la fois constituer une entrave au développement urbain et une tache dans le paysage urbain, qui se doit d'être […] esthétique, maîtrisé et normalisé »[26].

Plus généralement les associations qui interviennent auprès des habitants des bidonvilles notent que « le racisme anti-roumain se développe de manière inquiétante et décomplexée »[27] à la fois dans l'opinion publique et dans le discours médiatique. Les habitants des bidonvilles sont occasionnellement victimes d'agressions de la part de riverains hostiles à leur présence. Par exemple, à Hellemes dans le Nord, en juin 2013, les habitants

[21] Terme utilisé par la préfecture et le gouvernement
[22] Témoignage d'un militant, juin 2013.
[23] *Le Nouvel Observateur*, « Marseille : un camp rom évacué et incendié par des riverains », 28 septembre 2012.

[24] Erving Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne. La présentation de soi* (1959), Paris, Minuit, 1973.
[25] Olivier Legros et Tommaso Vitale, « Les migrants roms dans les villes françaises et italiennes : mobilités, régulations et marginalités », *Géocarrefour* Vol. 86, décembre 2011
[26] *Ibid*, p. 7.
[27] Médecins du Monde, *op. cit*, p. 88

d'un village d'insertion avaient reçu des cocktails Molotov lancés depuis une voiture par des personnes proférant des menaces. Plus récemment à Saint-Denis, fin juillet 2013, des jeunes armés de barres de fer et de battes de baseball se sont rendus dans un bidonville dans le quartier du Stade du France pour dégrader des véhicules et frapper des habitants, dont deux d'entre eux ont été blessés grièvement et transportés à l'hôpital. Ces réactions de rejet et parfois de violence à l'égard d'un groupe perçu comme indésirable sont reprises par certains médias comme l'illustre la Une de l'hebdomadaire Valeurs Actuelles qui titrait au mois d'août 2013 « Roms : L'overdose – Sondage exclusif : Le ras-le-bol des Français – Assistanat, délinquance… Ce qu'on n'a pas le droit de dire » ? Le dossier choisit d'entretenir certains clichés comme « la criminalité des mineurs roumains qui est en hausse de 103% selon une note de la police judiciaire depuis juin 2012 »[28] et de dénoncer « la loi de la jungle des Roms en France […] victimes de mafias qui les mettent en coupe réglée et gèrent, depuis la Roumanie, un trafic qui utilise les mineurs pour leur intérêt commercial »[29]. Le discours médiatique fait écho aux propos stigmatisants formulés par certains hommes politiques qui entretiennent l'amalgame entre Roumains et délinquants ou entre Rroms et nomadisme, attribuant aux groupes ainsi stigmatisés des caractéristiques ethniques ou culturelles supposées.

4. Des pratiques de stigmatisation dans le discours politique

Du côté des politiques, outre une augmentation du rythme des expulsions de terrains au cours de ce début d'année, on relève des déclarations ostensibles de racisme à l'égard des habitants des bidonvilles, le plus souvent ethnicisés sous la catégorie de Rroms ou Roumains, soit de la part d'élus locaux se montrant exténués par leur présence sur leur territoire ou de la part d'hommes politiques médiatisés. Mobilisant le plus souvent une définition ethnique et entretenant l'amalgame entre Rroms, Roumains et Gens du voyage, les élus ou les habitants hostiles à la présence de bidonvilles, tout comme certains hommes politiques médiatiques, cherchent à attribuer aux habitants des bidonvilles certaines caractéristiques culturelles comme le nomadisme ou la pratique de la mendicité. Claire Cossée insiste sur cette tentative d'« ethnicisation du politique » et sur le problème d'associer Roms et bidonvilles ou Roms et pauvres. Elle critique également le terme « Roms migrants », parfois utilisé par des

[28] *Valeurs Actuelles*, « Roms : L'overdose – Sondage exclusif : Le ras-le-bol des Français – Assistanat, délinquance… Ce qu'on n'a pas le droit de dire », 22 août 2013, p. 9.
[29] *Ibid*, p. 9-10

chercheurs, qui donnent « l'impression qu'ils ne voudraient pas s'intégrer »[30] comme le dénonce par ailleurs certains hommes politiques. Le Ministre de l'Intérieur, Manuel Valls affirme par exemple que « les occupants de campements ne souhaitent pas s'intégrer pour des raisons culturelles ou parce qu'ils sont entre les mains de réseaux versés dans la mendicité ou la prostitution.[31]». Par ailleurs, certains hommes politiques manifestent de manière explicite leur racisme à l'égard des habitants des bidonvilles, qui peuvent être nommés Rroms, Gens du voyage, Gitans ou Tsiganes selon les cas, comme Gilles Bourdouleix, le maire de Cholet qui affirmait, au sujet des Gitans, que « Hitler n'en a pas tué assez »[32] dans un quotidien local ou encore Jean-Marie Le Pen qui dénonçait « la présence urticante et odorante » des Rroms lors d'un discours à Nice en juillet 2013.

Au niveau de l'action politique locale, certains maires se mobilisent contre la présence de bidonvilles sur leur territoire comme Christian Estrosi, le maire de Nice, qui a publié en juillet 2013 un « mode d'emploi à l'intention des maires pour lutter contre les occupations illégales du domaine public ». Il préconise notamment « de poser des cadenas pour éviter les intrusions, […] de relever l'ensemble des immatriculations, d'installer des caméras nomades […] et surtout de solliciter la force publique qui doit expulser les illégaux dans les 48 heures ». Il avait à cette occasion « promis de « mater » ceux qui s'installaient sur des terrains non aménagés les taxant de « délinquants », et a reçu à ce sujet une plainte pour « provocation à la haine raciale » de la part d'associations de défense des Rroms et des Gens du voyage[33]. A Marseille, la municipalité avait publié un appel d'offre pour faire installer des caméras de surveillance en mentionnant à plusieurs reprises la présence des « Roms et Gens du voyage » et en donnant comme objectif aux candidats de cibler leurs lieux de vie et de travail, pratique perçue comme une « discrimination » par la Commission Nationale Informatique et Liberté[34].

On peut noter plus globalement que la catégorie « Rroms » est utilisée dans le discours politique et dans l'opinion, le plus souvent sur deux registres, l'un misérabiliste exprimant un sentiment de pitié ou de rejet, l'autre culturaliste avec la mise en avant du mode de vie présumé et des pratiques délinquantes des Rroms. Il convient, comme l'écrit Martin Olivera,

[30] Claire Cossée, Conférence « Regards croisés sur les trajectoires migratoires », *Colloque « Roms en France – Quelles conditions d'accueil et d'accès aux droits ? »*, Aubervilliers, 8 avril 2011.
[31] *Le Figaro*,15 mars 2013, Entretien avec Manuel Valls.
[32] *Courrier de l'Ouest*, Entretien avec Gilles Bourdouleix, juillet 2013.
[33] Union Française des Associations Tsiganes, Plainte déposée contre Chrsistian Estrosi pour « provocation à la haine raciale » pour ses propos contre les gens du voyage, septembre 2013
[34] *Mediapart* « A Marseille, des caméras ciblent Roms et Gens du voyage », 11 juillet 2013.

de rappeler « l'hétérogénéité de la population rrom »[35] qui regroupe à la fois des familles installées de longue date en France vivant le plus souvent en pavillon, et des familles arrivées plus récemment dont certaines vivent en bidonville. Même parmi ces derniers, je note une diversité des situations dans les différents terrains étudiés selon la plus ou moins grande hospitalité de la commune et la présence ou non d'une association ou d'un collectif de soutien. Il convient d'insister sur la nécessité de déconstruire l'approche culturaliste qui risque d'éluder la question sociale et politique qui pourra être appréhendée sous l'angle de la lutte contre les discriminations ou de l'accès à l'emploi et au logement.

En conclusion, j'énoncerai deux difficultés qui peuvent se présenter lorsqu'on cherche à mobiliser le droit pour faire constater ou réparer une pratique discriminatoire à l'égard d'un groupe donné. D'une part, le fait de dénoncer une discrimination à l'égard d'un groupe, par exemple ici les Rroms comme catégorie ethnicisée, peut se traduire par la mise en place de dispositifs spécifiques. Outre le fait de recourir à une mesure ethnique pour évaluer les membres du groupe, se pose le problème de privilégier une catégorie, par exemple en menant des politiques publiques spécifiques pour les habitants des bidonvilles comme c'est le cas déjà dans certaines associations qui ont signé des conventions avec des mairies pour faciliter leur accès au droit[36]. D'autre part, on peut s'interroger sur la question de la représentation des Rroms vivant en bidonville, le recours au droit étant le plus souvent mobilisé par les associations ou les soutiens, et rarement par les habitants eux-mêmes. Cette accusation de « parler à la place de… » est souvent formulée par certains militants, le plus souvent proches des habitants, à l'encontre d'autres militants moins présents sur le terrain. Du fait des difficultés liées à la non maîtrise de la langue et à la complexité du système juridique, on peut supposer que les stratégies de résistance des habitants peuvent prendre d'autres formes, plus informelles et pas directement observables, que le recours au droit.

[35] Martin Olivera, *Roms en (bidon)villes*, Editions Rue d'Ulm, Paris, 2011.
[36] Médecins du Monde par exemple a signé un accord avec certaines mairies pour que ses patients obtiennent une domiciliation administrative auprès du Centre d'action sociale afin de pouvoir demander l'aide médicale d'Etat.

Bibliographie sélective

Articles sur les Rroms vivant en bidonville

Goossens Philippe, *Recensement des évacuations forcées de lieux de vie occupés par des Roms étrangers en France – 1er trimestre 2013*, Association Européenne des Droits de l'Homme.

Legros Olivier et Vitale Tommaso, « Les migrants roms dans les villes françaises et italiennes : mobilités, régulations et marginalités », *Géocarrefour*, vol. 86, 13 déc 2011, p. 3-14

Naçu Alexandra, « Les *Roms* migrants en région parisienne : les dispositifs d'une marginalisation », *Revue européenne des migrations internationales*, vol.26, n°1, février 2010, p. 141-160.

Olivera Martin, *Roms en (bidon)villes* », Paris, Editions rue d'Ulm, 2011.

Prud'homme Dorothée, « Les Roms sont perçus au travers d'un prisme qui lie nomadisme et délinquance », *Libération*, 1er décembre 2012.

Vitale Tommaso et Boschetti Laura, « Les Roms ne sont pas encore prêts à se représenter eux-mêmes ! Asymétries et tensions entre groupes Roms et associations « gadjé » à Milan », dans Berger Mathieu, Cefaï Daniel et Gayet-Viaud Carole, *Du civil au politique. Ethnographies du vivre-ensemble*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2010, p. 403-429.

Rapports sur la situation des Rroms installés sur des terrains précaires

Amnesty International, *« Chassés de toutes parts ». Les expulsions forcées de Roms en Ile de France*, novembre 2012.

ASAV, Colloque « La Médiation, pour l'accès à la santé des populations précarisées : l'exemple des Roms », Ministère de la Santé, Paris, 14 décembre 2012.

Association pour la scolarisation des enfants tsiganes en Seine Saint-Denis, *Rapport d'activités de l'ASET 93*, 2010-2011.

Circulaire interministérielle du 26 août 2012 relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites.

Collectif National Droits de l'Homme Romeurope, « Les Roms, boucs-émissaires d'une politique sécuritaire qui cible les migrants et les pauvres », *Rapport 2010-2011 Collectif National Droits de l'Homme Romeurope*, février 2012.

Conseil de l'Europe, *Protéger les droits des Roms*, 2012

LDH, Commission nationale consultative des droits de l'homme, *Etude et propositions sur la situation des Roms et des gens du voyage en France*, Paris, 7 février 2008

Médecins du Monde, « La mission auprès des Rroms en Seine-Saint-Denis et dans le Val d'Oise », *Rapport d'activité Mission Banlieue*, octobre 2012, p. 85-134

Médecins du Monde, « La santé des Rroms en France, une urgence sanitaire », *Synthèse forum*, 25 février 2010.

Observatoire Régional de Santé d'Ile de France, *Situation sanitaire et sociale des « Roms migrants » en Ile de France*, janvier 2012.

Secours Catholique, *Bilan des interventions effectuées auprès des familles installées en bidonville sur le territoire parisien, Bilan et propositions*, mars 2010.

Ouvrages classiques sur la démarche ethnographique

Cefaï Daniel, *L'engagement ethnographique*, Paris, Editions de l'EHESS, 2010.

Cefaï Daniel, Terzi Cédric (dir.), *L'expérience des problèmes publics*, Paris, Ed de l'EHESS, 2012

Eliasoph Nina, *L'évitement du politique*, Paris, Economica, 2010.

Favret-Saada Jeanne, *Corps pour corps*, Paris, Gallimard, 1981.

Goffman Erving, *Stigmate* (1963), Paris, Minuit, 1975.

Hughes Everett C., *Le regard sociologique* (1971), Paris, Editions de l'EHESS, 1996.

Anderson Nels, *Le Hobo* (1923), Paris, Nathan, 1993 (Postface O. Schwartz, p. 265-305).

Whyte William Foote, *Street Corner Society* (1943), Paris, La Découverte, 2002.